

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d'OMEY du 13 NOVEMBRE 2009

Présents : Mmes Sonia KOENIG, Marylène OUDIN, Evelyne VALENTIN et MM. Michel CONROY, Joël AESCHBACH, Gérald INNS, Jean-Paul BRIGNOLI, Franck GEHIN

M. Thierry GIGNON arrivé à 21h15

Secrétaire de séance : Mme Evelyne VALENTIN

Convocation du 2 novembre 2009

Mme Valentin demande la parole pour signaler simplement qu'elle a demandé à M. le Maire de rédiger des ordres du jour plus clairs et précis selon l'article 2121-10 du CGCT.

Elle précise aussi que malgré sa demande, M. le Maire n'a pas voulu lui donner d'explication quant au courrier de « M. le préfet » et « courrier reçu » au motif qu'elle n'avait pas à en connaître le contenu avant les autres membres du conseil municipal.

M. le Maire répond que ce sont des courriers d'information qui sont à l'ordre du jour de ce conseil et que le contenu adressé à M. le Maire est communiqué à tous les membres sans exception en même temps et au même moment pour un déroulement sain des séances.

Mme Valentin indique qu'en l'état ces deux points inscrits à l'ordre du jour ne veulent pas dire grand-chose.

Ensuite, M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à inscrire de nouveaux points qui feront appel à délibération à l'ordre du jour : accord à l'unanimité.

Suite aux dégâts des eaux à la salle des fêtes, La CMMA a adressé un chèque de 825,25 € pour régler l'avance à l'entreprise JOANNES, une délibération est requise pour encaisser le chèque : délibération prise à l'unanimité.

1°) Approbation du compte rendu du 23 octobre 2009

A l'unanimité sous réserve d'une correction au point 2 : comme suit : «L'expert propose une indemnité globale de 2855,04 € suite à l'intempérie de juillet dernier. Il propose de **remplacer le placo du plafond par des dalles**, et ce, à tarif égal.

2°) Courrier de M. le Préfet

Ce courrier recommandé avec AR indique que conformément à l'article L 2122-15 M. le Préfet accepte la démission de Mme Jocelyne Rault de son poste de premier adjoint et de conseillère municipale à compter du 23 octobre 2009.

3°) Vacance du poste d'un adjoint

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le nombre d'adjoint. Un vote unanime est réalisé pour en maintenir deux adjoints.

M. le Maire énonce au conseil les possibilités : soit que le poste de premier adjoint doit être déclaré vacant poste pour poste, c'est-à-dire que le futur élu sera premier adjoint ; soit le conseil décide de nommer le second adjoint au poste de premier adjoint.

L'assemblée demande à Mme Valentin si elle accepterait le poste de premier adjoint. Sa réponse est positive. Le vote à bulletin secret est réalisé pour que le poste vacant permette à Mme Valentin de devenir premier adjoint par 7 voix pour et une abstention, confirme le poste de premier adjoint à Mme Valentin.

4°) Election d'un adjoint

M. le Maire demande à l'assemblée si un conseiller souhaite s'investir dans le rôle du second adjoint et précise que Gérald INNS est le conseiller à avoir le plus de voix dans l'ordre du tableau du conseil.

M. INNS propose sa candidature. Les votes issus de l'urne confirment le poste de 2^e adjoint à M. INNS : 7 voix pour et une abstention

5°) Election d'un représentant titulaire à la CCVC

Après débats et si la légalité le permet : M. INNS actuellement représentant suppléant de Mme Rault, deviendrait le représentant titulaire, et Mme Sonia KOENIG accepterait d'être sa suppléante. Toutefois, s'il n'est pas possible que le suppléant devienne titulaire, alors Mme KOENIG sera la 3^e personne titulaire représentant la commune

d'Omey à la CCVC. Tous les membres du Conseil sont d'accord avec cette possibilité. Les votes sortis de l'urne donne M. Gérald INNS élu par sept voix et une abstention et Mme Sonia KOENIG élue à l'unanimité soit huit voix.

6°) Courrier reçu

M. le Maire fait lecture d'un courrier recommandé de Mme Rault laquelle demande des explications sur son actuelle position municipale étant donné que M. le Préfet n'a pas donné suite à sa démission. Elle demande que les délibérations prises lors du dernier conseil soient annulées car elle n'a pas été convoquée.

Suite à la demande (citée plus haut) de Mme Valentin, M. le Maire indique que ce courrier est simplement une information au conseil municipal. Il précise qu'après avoir pris l'assistance de deux cabinets de juristes il ne sera pas donné de réponse écrite à Mme Rault.

M. Thierry GIGNON rejoint l'assemblée à 21h15.

7°) Responsable salle des fêtes

Ce point sera vu ultérieurement au motif que personne du conseil ne veut prendre en charge cette responsabilité.

M. Inns précise que les fonctions des adjoints n'ont rien à voir avec cette activité. M. le Maire indique que Mme Rault avait été volontaire au sein de l'association du CCL avant d'avoir des activités municipales.

Mme Valentin propose de créer un poste non titulaire et d'offrir à une personne du village la possibilité de prendre en charge la salle des fêtes contre rémunération.

M. le Maire expose que l'on créera un précédent.

M. Géhin demande s'il ne serait pas possible de faire appel à une société de services. Cette idée ne convient pas à la plupart des présents. Ce type de société existe-t-elle ?

Faire venir une société de Châlons ou autre lieu implique des frais pour « ouvrir une porte ».

Mme Valentin doit se renseigner dans les communes voisines et sur les contrats existants et leur incidence financière, afin d'en débattre lors d'un prochain conseil spécifique.

8°) Règlement de la salle des fêtes

M. le Maire précise qu'il souhaite reprendre une délibération au regard de la lettre de Mme Rault qui tend à annuler la délibération prise le 23 octobre. Il ajoute que M. le Préfet n'a pour l'instant fait aucune remarque à ce sujet. M. INNS propose de compléter le contrat par un document d'état des lieux. Tous les membres du conseil sont d'accord pour une nouvelle délibération acceptant le règlement de la salle des fêtes et le formulaire d'état des lieux. L'ensemble sera mis sur le site internet ainsi que le calendrier des réservations.

9°) Tarif enfant Noël Communal

Comme ci-dessus, M. le Maire précise qu'il souhaite reprendre une délibération au regard de la lettre de Mme Rault. Lors du dernier conseil, il avait été décidé de porter la somme de Noël à 17 € par enfant. Tous les membres du conseil sont d'accord pour une nouvelle délibération identique.

10°) Visite des installations sportives et mise en sécurité

Suite à la visite des installations sportives et mise en sécurité, M. Le Maire a adressé un courrier à M. le Vice-Président du C.C.L. sur la réglementation suivante relative à l'arbitre : son vestiaire sera celui des joueurs qui eux iront dans la buvette en guise de vestiaire pour préserver l'impartialité de l'arbitrage. Pour de nouveaux locaux (type algéco ou bâtiments durs) M. le Maire indique qu'il faudra élaborer un dossier sachant qu'une subvention d'un tiers peut être allouée par la FFF sur une base de 75.000 €. Il ajoute qu'il faudra respecter les normes et que l'on ne peut pas seulement se satisfaire de rénover l'actuel vestiaire. M. INNS indique que le CCL pourrait peut-être éventuellement participer aux travaux si le projet devenait réalité.

11°) Travaux réalisés ou commandés

Les panneaux d'affichage ont été installés dans l'entrée de la mairie.

La Société Haezebrouck est venue faire l'entretien électrique du carillon de l'église.

Les travaux de peinture de la salle des fêtes seront finis pour la fin de semaine prochaine.

Une réunion sur un éventuel achat groupé de 5 défibrillateurs a eu lieu à St Germain la Ville (il faut compter 1800 € l'appareil). A savoir que l'utilisateur doit être secouriste.

12°) Compte rendu de la réunion du SCOT

M. le Maire s'est rendu à la réunion du 28 octobre à Châlons. Il fait part de l'élection complémentaire de Mme Ragetly et des différentes délibérations votées.

13°) Remboursement de la location de la salle des fêtes

M. le Maire précise qu'il souhaite reprendre la délibération au regard de la lettre de Mme Rault qui tend à annuler la délibération prise le 23 octobre, à savoir le remboursement de la salle des fêtes à M. Joël Collot. Délibération prise à l'unanimité.

14°) Remboursement CMMA dégât des eaux

Suite aux dégâts des eaux de la salle des fêtes, la CMMA a adressé un chèque de 825,25€ pour régler l'avance à l'entreprise JOANNES, une délibération est requise pour encaisser le chèque : délibération prise à l'unanimité.

15°) Rendez vous avec la DDE

M. le Maire propose la reconduite du contrat ATESAT avec la D.D.E. (assistance technique de l'Etat, mission de service public) : délibération prise à l'unanimité.

M. le Maire rappelle que le rendez-vous avec le responsable local de la DDE est fixé au 23 novembre à 14h30. Les points suivants seront évoqués : voirie, travaux à prévoir, cheminement pour handicapés, le devenir des terrains près de chez M. et Mme Bréville, ainsi que le contrat ATESAT vu ci-dessus.

16°) Rampe d'accès escalier mairie

M. le Maire indique qu'il a reçu une proposition de 1881,61 € TTC pour l'installation d'une main courante (rampes) le long de l'escalier devant la mairie, installation bleue galvanisée. Il demande une modification budgétaire, ce montant serait retiré du budget travaux de l'église pour régler ces rampes d'accès : délibération prise à l'unanimité.

17°) Assurance, avenant à contrat

M. le Maire informe le conseil que l'employée en CDI n'est pas assurée en cas de maladie par notre assurance actuelle. Après renseignement l'assurance MMA propose un avenant à notre contrat en qualité d'agent non titulaire cotisant à l'IRCANTEC.

Questions diverses

M. le Maire indique que la mairie a reçu une invitation de l'Harmonie des Enfants de la Marne le 29 novembre à 10h30 à Pogany.

Le Comité consultatif à l'égard des sapeurs pompiers se réunira demain matin 14 novembre à 10h à la Mairie.

M. le Maire signale qu'il sera absent le vendredi 18 décembre à 18h. M. Aeschbach propose de prêter un habit de père Noël.

Réunion de la commission jeunes le 25 novembre à 18h.

Elections régionales : 14 et 21 mars 2009.

M. le Maire distribue un document relatif au remplacement de la taxe professionnelle.

La secrétaire de séance,	Le Maire,
	

